



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Monsieur Fabrice BRUN**

*Député de l'Ardèche*

*Membre de la Commission des finances, de l'économie générale  
et du contrôle budgétaire*

**Madame Brigitte BAULAND**

*Députée suppléante*

Urgence Signifiée

pour nos Campings et nos acteurs touristiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**M. Bruno LE MAIRE**, *Ministre de l'Economie*

Ministère de l'Economie

139, rue de Bercy

75 012 PARIS

Nos réf : FB/MT 174 - 04 - 2020

Aubenas, le 17 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Dans ce contexte exceptionnel de crise pour l'économie touristique, je tiens par la présente à vous sensibiliser directement à la situation des hôteliers de plein air.

Des premières mesures ont été annoncées par le Gouvernement, visant à soutenir ces entreprises aujourd'hui confrontées aux plus grandes difficultés. C'est notamment le cas au niveau de la trésorerie des campings pour leur permettre de passer le cap des premières semaines de confinement et de fermeture administrative.

Toutefois, nous sommes déjà mi-avril et si le cœur de la saison estivale devait être gravement impacté, les professionnels confrontés à la saisonnalité forte de leur activité se voient contraints de solliciter le report de 12 mois de toutes les échéances de crédit. Condition devenue primordiale pour espérer passer ce cap de la crise.

En effet, le report de 6 mois proposé dans l'actuel dispositif semble inadapté à leur modèle économique car une année entière est nécessaire pour reconstituer la trésorerie.

De plus, les encours de crédit étant largement supérieurs au seuil des 25 % du chiffre d'affaires annuel, les nouveaux prêts garantis par l'Etat ne pourront vraisemblablement pas offrir une solution adaptée.

L'hôtellerie de plein air réalise 80 % de son chiffre d'affaires en juillet et août. Les remboursements des prêts amortissables et des loyers de crédit-bail peuvent représenter jusqu'à 50 % du chiffre d'affaires annuel, notamment lorsque la reprise de l'établissement est récente.

---

**Monsieur Fabrice BRUN - Député de la 3ème circonscription de l'Ardèche**

Permanence parlementaire – 22 Avenue de Roqua - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : [contact@fabricebrun.fr](mailto:contact@fabricebrun.fr)

Les prêts amortissables financent les terrains, les bâtiments et les équipements ludiques et de loisirs. Le crédit-bail est consacré, quant à lui, quasi-exclusivement à l'acquisition des hébergements locatifs (roulottes, mobile-homes, chalets, tentes, cabanes). Chacun représentant 50 % de l'ensemble.

Dans la grande majorité des cas, le rythme de remboursement est annuel, entre août et octobre, en une seule fois. Anticipant un été très mauvais, voire dramatique, certains se sont d'ores et déjà rapprochés préventivement de leurs partenaires bancaires et ont, pour la plupart, essuyé un refus, pour de mauvaises raisons techniques dans la quasi-totalité des cas.

Sans une impulsion forte de l'Etat auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) et de l'Association Française des Sociétés Financières (AFSF), nombre de TPE et de PME ne parviendront pas à convaincre leur banque de leur accorder un report après l'été 2021.

L'hôtellerie de plein air, premier hébergeur touristique en France et leader du tourisme social, est une profession réaliste et raisonnable. En l'occurrence, si des intérêts supplémentaires sont appliqués, à l'instar des conditions relatives au report de 6 mois ils sollicitent l'absence de pénalités et de frais de dossier.

Il paraît aujourd'hui essentiel qu'une réflexion collective soit menée avec la FBF et l'AFSF pour que les mécanismes de rééchelonnement les plus adaptés soient retenus et préconisés officiellement.

Dans la perspective où 2021 serait impactée par les évènements actuels et afin de ne pas obérer la capacité de rebond et d'investissement des campings, il est important de prévoir un allongement simple de la durée de remboursement.

En complément, l'importance de la valeur foncière dans les opérations d'acquisition de camping nécessite que le report de 12 mois des échéances et le rééchelonnement de la dette s'appliquent non seulement aux sociétés d'exploitation, mais aussi et surtout aux nombreuses sociétés civiles immobilières et holdings.

Au regard de l'importance de ce secteur économique en danger, je tiens à vous faire part de mon plus grand soutien à ces demandes légitimes de la FNHPA.

Vous remerciant par avance de l'intérêt bienveillant que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

*Avec mon Soutien.*

Fabrice BRUN  
Député de l'Ardèche

